



MURALISSIME

FRESQUES, EVENEMENTIEL &
COLLABORATIONS ARTISTIQUES

NOS VALEURS

L'ART, LE PARTAGE ET LE BIEN-ÊTRE

Nous sommes convaincus que l'art urbain est un vecteur de partage et d'échanges. La scène artistique muraliste française regorge d'immenses talents qui envahissent l'espace public et donnent le sourire à des millions de personnes à travers le territoire et à l'international. Populaire, l'art urbain est universel et parle à tous, sans distinction sociale.

Nous souhaitons mettre en avant ces artistes et construire, avec vous, des projets d'envergure.

Dans un monde en perpétuelle tension, nous croyons que le street art permet d'améliorer le quotidien.



Partager



Réunir



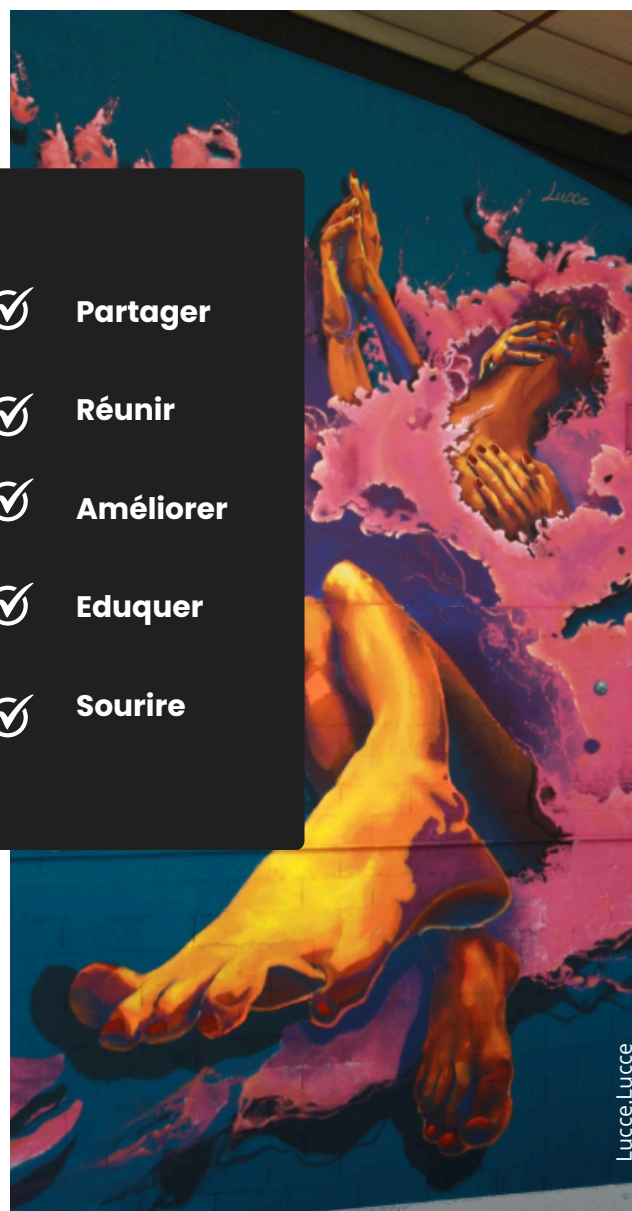
Améliorer



Eduquer



Sourire



CE QUE NOUS FAISONS

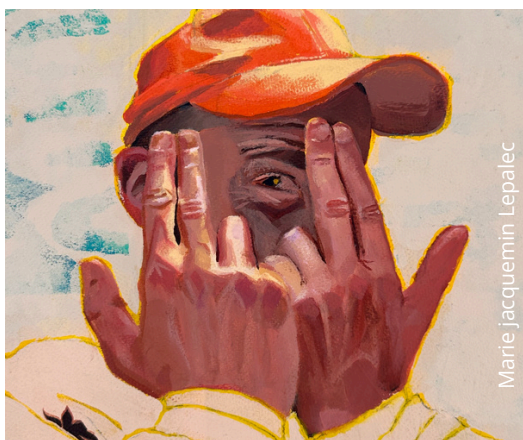


L'ART URBAIN AU SERVICE DU BIEN-ETRE



DES FRESQUES

En intérieur comme en extérieur, les fresques colorent la vie de ceux qui les rencontrent et réunissent. Nous gérons l'intégralité des étapes de la production de fresques pour proposer un projet clé en main.



DES COLLABORATIONS

L'art urbain est un art populaire qui se prête parfaitement à tous supports, encourageant les partenariats de mode, de design et de fourniture.



DES ÉVÉNEMENTS

Expositions, festivals, manifestations culturelles, nous possédons un savoir-faire dans l'organisation d'événements artistiques.

LES FRESQUES

INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR

Sur la façade d'un immeuble ou dans le hall d'entrée de votre entreprise, l'art mural se prête à tous supports et tous publics.

Nous vous accompagnons dans le choix d'un.e artiste et de son travail pour que vous accueilliez une fresque qui vous touche et vous ressemble. Chez Muralissime, nous croyons que la véracité de l'œuvre fait son impact sur le public. C'est pour cela que nous ne proposons pas de décoration murale mais la réalisation d'œuvres à part entière.



Décoration et oeuvre, quelles différences ?

La **décoration**, c'est un travail d'artisan. Vous faites reproduire votre idée très précise sur un mur, peu importe, au fond, l'artiste choisi.

Produire une **oeuvre**, c'est choisir un artiste dont on aime la touche et l'univers. On peut lui donner carte blanche mais on peut également lui donner un thème et travailler un cahier des charges qu'il interprètera avec sa vision picturale.

Notre mission, c'est de vous accompagner dans l'intégralité de votre projet. Du choix des artistes et de la rédaction du cahier des charges jusqu'à la production de la fresque et du dossier de communication.

L'ART EN ENTREPRISE



POURQUOI ?

L'art en entreprise apporte de nombreux bénéfices, aussi bien visuels, que managériaux et commerciaux.

Au-delà d'embellir vos murs, l'art permet de s'approprier son espace de travail et d'en faire un environnement jovial et chaleureux. Les études nous le montrent, un collaborateur qui se sent bien dans son espace de travail est un collaborateur qui reste.

C'est aussi indéniablement un atout commercial et marketing puisqu'il vous identifie auprès du public et montre votre créativité à vos clients.

Identité de marque & publicité

L'art en entreprise n'est pas seulement à destination de vos collaborateurs mais bien aussi orienté vers vos clients. Témoin de votre ouverture sur le monde, il vous démarquera de vos concurrents en mettant en avant vos qualités humaines et créatives. Une fresque extérieure imposante est également très relayée sur les réseaux sociaux, un moyen de faire un coup de publicité doux pour votre marque dont le nom sera relayé et restera dans les esprits.

RSE & RCE

Dans l'entreprise d'aujourd'hui RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) et RCE (Responsabilité Culturelle d'Entreprise) sont primordiales, puisqu'essentielles au bien-être de ses collaborateurs. L'art en entreprise permet à la fois de fédérer ses équipes autour d'un projet plus ludique mais aussi d'améliorer leur environnement de travail en leur offrant un accès direct à une offre culturelle.



Marie Jacquemin Lepalec

Fiscalité Avantageuse

L'entreprise qui achète une œuvre d'art originale peut déduire le prix d'acquisition de son résultat imposable.

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, l'entreprise doit remplir certaines conditions :

- L'artiste doit être vivant
- L'entreprise doit exposer l'œuvre d'art dans un lieu accessible gratuitement au public ou aux salariés pour un minimum de 5 ans. Elle doit alors informer le public du lieu d'exposition de l'œuvre et de sa possibilité d'accès.
- Comptablement, l'entreprise doit : Enregistrer l'œuvre en immobilisation et affecter le montant des déductions fiscales à un compte de réserve spéciale, figurant au passif du bilan. L'entreprise doit joindre à sa déclaration de résultat un document concernant la constitution de cette réserve, conforme au modèle présenté par l'administration fiscale

Luce Luce





QUI SOMMES-NOUS ?

MURALISSIME est une entreprise créée par Marie Cochenec-Sapin.

Titulaire d'une licence en droit de l'art et du patrimoine culturel, d'une licence en Histoire de l'Art et d'un Master en Marché de l'art, Marie totalise près de 10 ans d'expérience dans la production culturelle et artistique, ayant fait ses armes en musée, galerie et agence. Spécialisée en ingénierie culturelle, elle est convaincue que l'art est une expérience à partager qui améliore le cadre de vie et favorise le vivre-ensemble.

Passionnée, elle souhaite mettre en valeur le travail des artistes auprès des entreprises et des collectivités, afin d'offrir au plus grand nombre des fresques qui pourront améliorer leur quotidien.



Merci !

Transformons l'Ordinaire en
Extraordinaire.

MURALISSIME

06.09.07.43.50

contact@muralissime.com

www.muralissime.com